

■ Agenda

- Mercredi 4 avril à 20h30 : réunion du conseil paroissial
- Samedi 7 avril Préparation au mariage Salle Paroissiale de 14h à 17h.
- Dimanche 8 avril 11h à l'abbatiale : messe des familles
- Samedi 21 avril à 10h30 : réunion du conseil économique
- Du samedi 14 avril au lundi 30 avril : vacances scolaires en Occitanie

■ Joignons notre prière avec celles des pèlerins

- Pèlerinage de l'Hospitalité diocésaine Cahors-Rocamadour du lundi 16 avril au vendredi 20 avril
- Pèlerinage des jeunes à Lourdes du lundi 16 avril au jeudi 19 avril

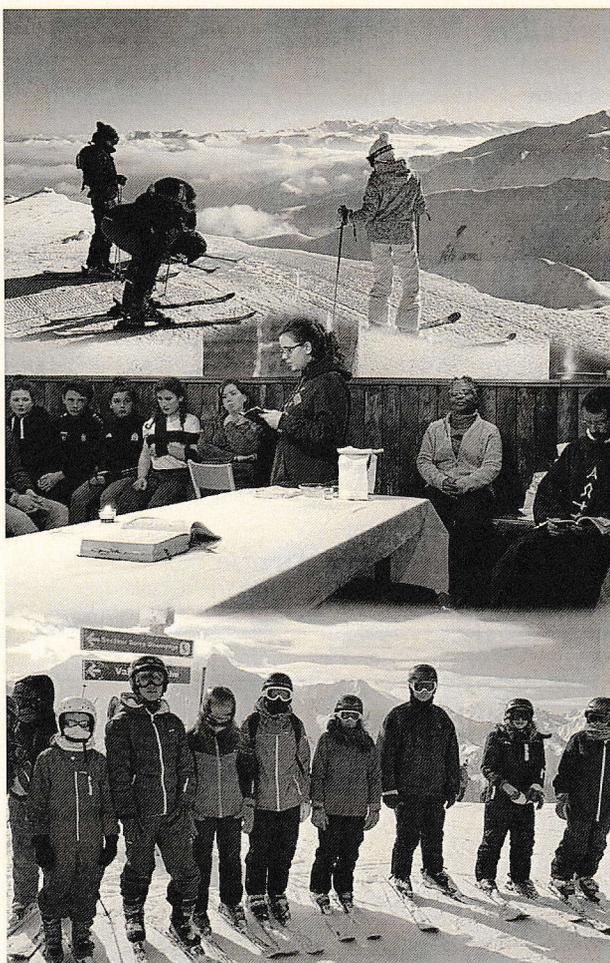
■ Fin de vie : oui à l'urgence de la fraternité !

Nous devons tous pouvoir réfléchir le plus sereinement possible à la fin de vie. En apportant leur éclairage, les 118 évêques de France signent une Déclaration « Fin de vie : oui à l'urgence de la fraternité ! », ce jeudi 22 mars 2018. Ils expriment leur compassion envers leurs frères et sœurs en fin de vie et saluent les professionnels de santé qui leur procurent une réelle qualité de vie avec une fin de vie la plus apaisée possible. Ils déplorent les disparités d'accès aux soins palliatifs sur le territoire national, ainsi que l'insuffisance des formations proposées aux personnels soignants, car cela engendre des souffrances tragiques. Ce sont elles qui occasionnent les demandes de légalisation d'assistance au suicide et d'euthanasie. Avec ces constats, les évêques de France avancent six raisons éthiques majeures pour s'opposer à cette légalisation qui, à nouveau, troublerait profondément notre société. Ils appellent leurs concitoyens et leurs parlementaires à un sursaut de conscience pour que s'édifie une société fraternelle où nous prendrons individuellement et collectivement soin les uns des autres. Les 118 évêques signataires insistent : « Ne nous trompons donc pas d'urgence ! »

■ Prière avec le Saint-Père au mois d'avril 2018

Intention universelle : « *Pour que les penseurs et acteurs de l'économie mondiale trouvent le courage de dire non à une économie de l'exclusion en ouvrant de nouveaux chemins.* »

■ **Dimanche 8 avril** : Le dimanche après Pâques est le Dimanche de la Miséricorde. C'est Jean Paul II qui institua cette fête en 2000 le jour de la canonisation de Sainte Faustine. Le Christ lui avait dit "La Fête de la Miséricorde est issue de mes entrailles, je désire qu'elle soit fêtée solennellement le premier dimanche après Pâques"



Le camp de neige s'est déroulé en février dernier dans les Hautes-Pyrénées. Trente jeunes de notre département y ont participé et notamment quelques jeunes de Souillac.

Merci !

A l'occasion de ventes de gâteaux à la sortie de deux messes des familles vous avez permis aux jeunes de Souillac de participer à ce camp d'hiver.

Merci également à l'association « **Pierre Ferret** » qui a permis à six jeunes de notre diocèse de vivre cette expérience. La joie de ce que nous avons vécu là-bas, autant sur les pistes qu'au Chalet habite encore beaucoup d'entre nous.

Luc Denjean



Texte intégral à lire sur le site de la conférence des évêques de France.

www.eglise.catholique.fr